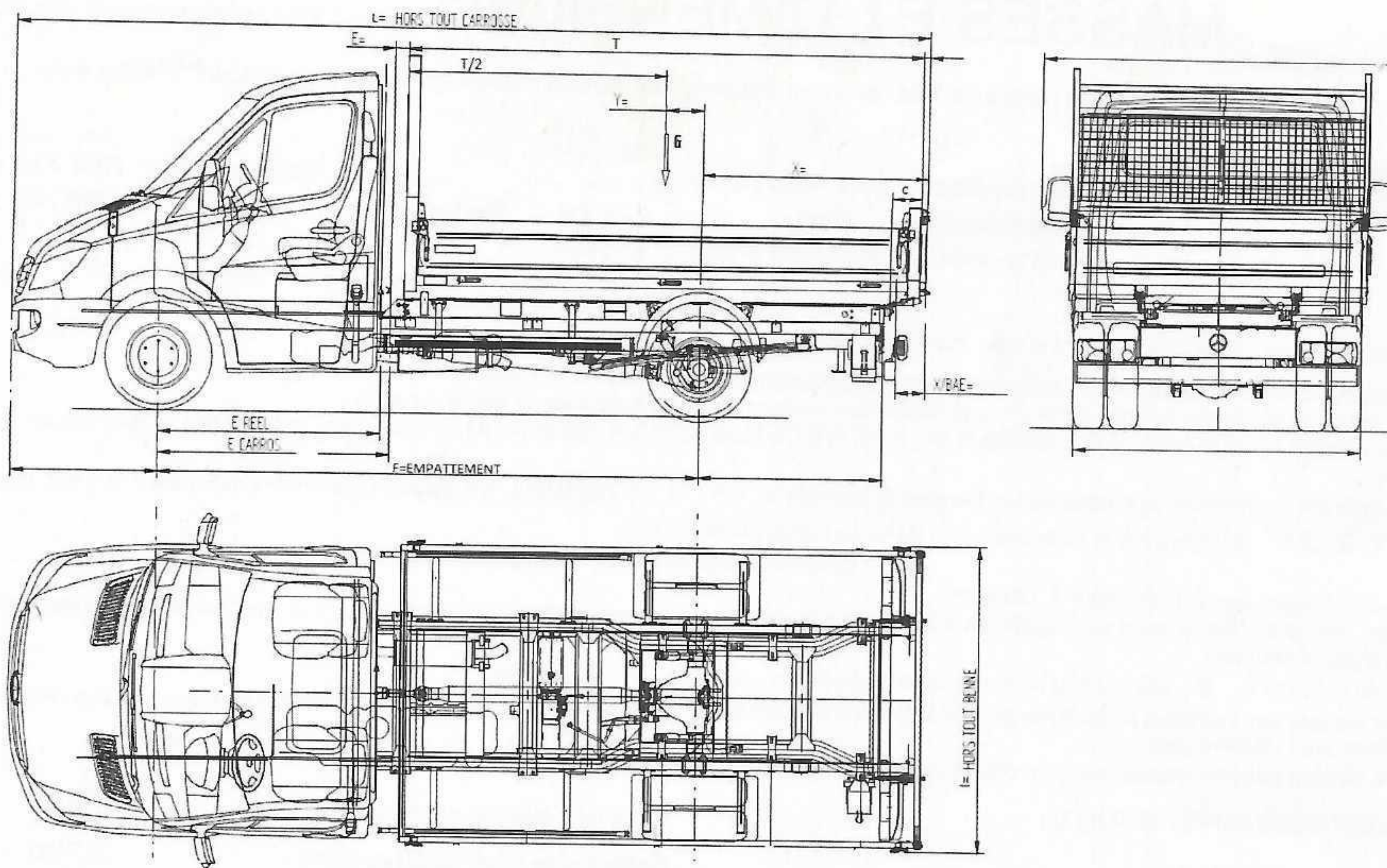




REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot)	$Ch\ AV = Ch \times \frac{Y}{F'} = 569$	x	$0,25 / 3,67$	=	39	kg
Essieu(x) AR	$Ch\ AR = Ch \times \frac{F' - Y}{F'} = 569$	x	$(3,67 - 0,25) / 3,67$	=	530	kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu(x) AV (ou pivot)	Poids à vide : PV.AV =	1350	kg	Essieu(x) AR	Poids à vide : PV.AR =	1370	kg
	Poids conducteur et passagers :				Poids conducteur et passagers :		
	p.AV =	141	kg		p.AR =	70	kg
	Ch AV=	39	kg		Ch AR =	530	kg
	PT AV total =	1530	kg		PT AR total =	1970	kg
	PT AV autorisé :				PT AR autorisé :		
	minimal (2)	1200	kg		minimal (2)	655	kg
	maximal (2)	1850	kg		maximal (2)	2300	kg

Fait à**Molsheim**....., le**29/01/2015**.....
signature et cachet



NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage ...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement ;

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément